



Paris, le 11 juin 2009 - n°169/D130

## Commission Entreprises et stratégies de marché

### Extrait de l'Avant-projet de programme statistique 2010

*(version complète disponible sur le site [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr))*

#### **Avertissement**

Le décret du 20 mars 2009 relatif au Cnis et au Comité du secret statistique conforte le rôle du Cnis pour organiser la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. Il prévoit la mise en place de commissions thématiques en remplacement des formations existantes pour permettre une meilleure adéquation aux thèmes majeurs du débat économique et social. Ainsi, les formations sectorielles qui étudiaient la statistique économique sont regroupées en une Commission unique. La Commission Entreprises et stratégies de marché prend ainsi la suite des formations Industrie-industries agricoles et alimentaires-énergie, Commerce-services, Agriculture, Transports-tourisme. Le champ de compétence de cette Commission est centré sur la connaissance micro-économique des entreprises, sur leurs marchés et sur les enjeux de la mondialisation. En conséquence, les programmes statistiques des services producteurs jusque-là examinés dans chacune des formations sectorielles le seront dans cette Commission pour les seuls sujets traitant de la connaissance des entreprises.

	Page
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI</b>	
<b>Insee - Direction des statistiques d'entreprises</b> .....	3
Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles.....	3
Département Statistiques de court terme .....	6
Département Synthèses sectorielles .....	8
<b>Insee - Pôle statistiques industrielles</b> .....	10
<b>Insee - Direction des études et synthèses économiques</b> - Division Enquêtes de conjoncture .....	11
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
<b>Commissariat général au développement durable</b>	
Service de l'observation et des statistiques (SOeS) - Transport.....	13

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE****Service de la statistique et de la prospective**

Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires..... 16

**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA**

- Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA).....19

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)** ..... 21**MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI ..... 22

**BANQUE DE FRANCE**

Direction des entreprises..... 23

*Pour information :**- programme présenté à la Commission Démographie et questions sociales***MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****Commissariat général au développement durable**

Service de l'observation et des statistiques (SOeS) - Construction-Logement.....24

*- programme présenté à la Commission Environnement et développements durables***MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****Commissariat général au développement durable**

Service de l'observation et des statistiques (SOeS) - Énergie.....26

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI**  
**Insee**  
**- Direction des statistiques d'entreprises**

**Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles**

**1. Exposé de synthèse**

L'année 2010 sera marquée, pour le département, avant tout par la poursuite du développement de la phase 2 du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (programme Résane) avec la mise en place d'un répertoire statistique et la réalisation d'opérations de profilage pour la prise en compte de la dimension « groupe » dans les statistiques structurelles d'entreprises. Un tel répertoire permettra de centraliser les informations disponibles sur les entreprises afin de renforcer la cohérence dans la production de statistique ou encore de prendre en compte l'unité statistique définie dans les opérations de profilage plutôt que l'unité légale afin de redonner un sens économique à la notion d'entreprise. L'entrée en phase opérationnelle du répertoire statistique est prévue pour la fin 2010.

Dans ce cadre, l'année 2010 sera marquée par la poursuite des travaux de spécification du répertoire statistique, la consolidation de la production de statistiques structurelles d'entreprise avec le nouveau processus de production entré en phase opérationnelle en 2009 (phase 1 de Resane) pour satisfaire au mieux les « clients » du département des comptes nationaux, les services délégués et Eurostat. Les efforts seront poursuivis pour faire appel encore davantage aux sources administratives : l'application produisant la base de données sur les liaisons financières sera refondue pour utiliser les données fiscales plutôt que des données d'enquêtes ; les données de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) seront complètement intégrées pour la production de statistiques annuelles d'entreprises (Esane).

Par ailleurs, les travaux visant à l'amélioration globale du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises seront prolongés :

- extension de la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises : à l'heure actuelle, cette possibilité est offerte pour une partie des enquêtes de conjoncture, pour les enquêtes sur les prix de vente industriels et des services, et est en cours pour les enquêtes de fréquentation hôtelière. Une généralisation de cette offre à d'autres enquêtes est envisagée ;
- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré sur les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- lancement d'une nouvelle enquête auprès des créateurs d'une entreprise au premier semestre 2010. Réinterrogé trois puis cinq ans plus tard, ce dispositif permettra d'étudier la naissance et la vie de ces jeunes entreprises.

- élargissement du dispositif d'enquêtes pour répondre aux nouvelles demandes européennes ; une enquête auprès des groupes français sera mise en place pour connaître l'activité de leur filiale à l'étranger et répondre au besoin du règlement européen FATS.

La réponse aux règlements européens est aussi un axe structurant important des travaux. Le département est en effet concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement répertoire et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

- La chaîne de calcul des séries Eurostat sera revue pour être adaptée au nouveau règlement SBS et au nouveau format des données produit par l'application Esane.
- Le département participera aux travaux de mise en place d'un répertoire européen des groupes (EGR).
- En 2010, la réponse obligatoire à Eurostat sur la démographie des entreprises sera complétée, si possible, par des données spécifiques à la création et cessations d'entreprises employeuses, d'entreprises à forte croissance et de gazelles faisant l'objet d'un programme volontaire d'Eurostat soutenu par l'OCDE.

Enfin, de manière générale, le département veillera tout particulièrement à ce que les opérations statistiques concernant les entreprises respectent les engagements pris par la Statistique publique à leur égard : économie, contrepartie, proximité, fiabilité et confidentialité.

## 2. Travaux nouveaux pour 2010

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

**a) SINE** : En 2010 sera lancée une nouvelle vague de l'enquête SINE qui interrogera des créateurs d'entreprises créées au 1<sup>er</sup> semestre 2010. Cette enquête s'intéresse au profil du créateur ainsi qu'aux conditions matérielles au moment de la création, éléments qui peuvent expliquer, à terme, la survie des entreprises. Cette cohorte sera interrogée à nouveau 3 ans après la création, c'est à dire en 2013 et cinq après c'est à dire en 2015. Une nouvelle vague d'enquête est lancée tous les 4 ans, la dernière était celle de 2006 et la prochaine sera celle de 2014.

**b) OFATS** : En 2010 sera lancée une nouvelle enquête auprès des têtes de groupes français sur l'activité de leurs filiales à l'étranger. Cette enquête est mise en place pour répondre aux besoins du règlement européen sur les FATS. En vertu de ce règlement, les États-membres doivent transmettre à Eurostat des informations sur l'activité des filiales hors UE pour trois variables : le nombre de filiales, l'effectif et le chiffre d'affaires. Le règlement entre en action en 2009 sur l'année de référence 2007, mais l'Insee a obtenu une dérogation pour deux ans. Il devra donc transmettre des informations en 2011 sur l'année de référence 2009. Pour répondre à cette obligation, il sera nécessaire de mettre en place une enquête régulière à partir de 2010.

### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

En 2010, l'ensemble du processus statistique et informatique conduisant à la production de la base de données des liaisons financières inter entreprises (Lifi) sera revu de façon à s'appuyer sur les déclarations fiscales plutôt que sur celle de l'enquête Lifi. Cette dernière enquête sera abandonnée en 2011, ce qui allégera d'autant la charge qui pèse sur les entreprises.

Cette même année 2010, l'ensemble des données de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) sera pour la première fois complètement intégrées dans la phase de

« réconciliation » de données utilisées dans le processus d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane), parachevant ainsi complètement la phase 1 du processus Resane.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010**

Des études destinées à étayer les choix en matière de production pour à la fois simplifier la tâche des gestionnaires et améliorer la qualité de la production seront entreprises.

## Département Statistiques de court terme

### 1. Exposé de synthèse

Le département des statistiques de court terme (DSCT) a été créé en septembre 2008 au moment de la réorganisation de la direction des statistiques d'entreprises. Le département gère aujourd'hui la plus grande partie des indicateurs infra-annuels produits par la direction : indices de la production industrielle (IPI), indice des nouvelles commandes dans l'industrie (Icom), indices des prix dans l'industrie et les services (IPIS), indices de chiffres d'affaires (CA industrie, commerce, services), indices du coût de la construction (ICC) et indices de loyers (IRL, ILC).

L'année 2010 sera marquée, pour le département, par le début de la réécriture de l'ensemble des applications qui permettent la production de ces indicateurs de court-terme. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'un des grands chantiers statistiques retenus pour le moyen terme 2009-2015 de l'Insee : le programme de rénovation avec mutualisation des indicateurs de court-terme d'entreprises (PRÉMICE).

Ce programme qui concerne aujourd'hui deux directions de l'Insee, la direction des statistiques d'entreprise et la direction des études et synthèses économiques, a plusieurs objectifs :

- La réécriture de plusieurs applications devenues difficiles à gérer parce qu'anciennes et développées selon des standards aujourd'hui révolus ou avec des logiciels et langages qui ne sont ou ne seront bientôt plus supportés ; c'est en particulier le cas des applications fonctionnant encore sur machines centrales IBM que l'Insee compte abandonner en 2012 (IPIS, IPI, ICOM TVA...).
- La maîtrise des coûts de maintenance de ces applications par :
  - le développement de modules-métiers communs à ces applications : tirages d'échantillons, exportation vers les bases de données Insee ou européennes, contrôles-redressements, archivage, calcul de révisions des indicateurs, désaisonnalisation etc.
  - la mise en place d'une architecture informatique commune : logiciels, base de données, principes de développement etc.
- La recherche d'une plus grande cohérence de ces divers indicateurs infra-annuels, entre eux bien entendu mais aussi avec les comptes nationaux trimestriels, par le recours à des méthodes communes et au même répertoire d'entreprises.

Les applications qui seront concernées dès 2010 par ce grand chantier sont les enquêtes de conjoncture pour la direction des études et synthèses économiques et, au sein du DSCT, l'application produisant les indices de prix à la production et l'application produisant les indices de chiffres d'affaires. Suivront ensuite les autres applications du département (indices de la production industrielle, indice des commandes, indices du coût de la construction et des loyers) et celles du département des synthèses sectorielles (indices des prix agricoles).

Un autre grand chantier de l'année 2010 sera pour le département le rapprochement avec le pôle de statistiques industrielles de Caen qui gère en particulier les enquêtes mensuelles de branches et donc la collecte des données nécessaires au calcul de l'IPI et de l'Icom ainsi que l'intégration d'une partie des statisticiens de l'ex Sessi qui sont encore à Montreuil. La question se pose aujourd'hui de rentrer dans le programme Prémice, l'ensemble de la chaîne produisant l'IPI et l'Icom et non, comme c'est prévu actuellement, la partie calcul des indices à partir de séries témoins gérée par le DSCT.

Plusieurs travaux méthodologiques seront poursuivis ou entamés en 2010 :

- La méthodologie des indices de chiffres d'affaires sera entièrement revue pour tenter de mieux prendre en compte la démographie des entreprises ;
- De premiers travaux seront lancés pour exploiter les données des déclarations de TVA relatives aux investissements ;

- Les travaux sur la production d'estimations rapides de nos principaux indicateurs, IPI à 30 jours par exemple, devraient aboutir en 2010 ;
- Le département participera activement à plusieurs groupes de travail européens, en particulier celui sur la révision du guide Eurostat-OCDE sur la méthodologie des indices de prix dans les services, celui sur les indices de prix dans l'industrie, et à celui sur la mise au point du nouveau logiciel de désaisonnalisation européen Demetra+

Enfin, l'année 2009 est consacrée à la préparation du passage au calcul de l'indice du coût de la construction par des méthodes économétriques à partir des caractéristiques des constructions neuves (ICC hédonique) : adaptation statistique de l'enquête ICC-PLRN et adaptation des chaînes informatiques du SOeS et de l'Insee. Le passage à l'ICC Hédonique aura lieu normalement pour le calcul de l'indice du quatrième trimestre 2009 (publié début avril 2010). L'abandon du métrage permettra d'une part de considérablement réduire le coût de l'enquête, d'alléger la charge de réponse et de calculer plus rapidement l'indice du coût de la construction. Le calendrier de diffusion sera progressivement avancé.

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant.

A noter que, dans le cas des prix à la production, la bonne pratique consiste à rénover chaque classe de produits tous les 5 ans, soit 20% du champ chaque année (renouvellement des échantillons d'entreprises interrogées, visites en face à face des ingénieurs-enquêteurs, renouvellement des séries témoins et des pondérations infra CPF4).

### **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010**

Un gros travail sera entrepris dès le second semestre 2009 pour mieux exploiter les fichiers de déclarations de TVA pour d'une part mieux prendre en compte la démographie des entreprises dans nos indicateurs conjoncturels et d'autre part pour tenter de mettre en place un indicateur de suivi de l'investissement.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010**

Outre la rénovation des applications du département dans le cadre du programme Prémice et le passage à un indice du coût de la construction hédonique déjà évoqués dans l'exposé de synthèse, plusieurs travaux statistiques sont envisagés.

La directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première a été adoptée sans délai par Eurostat et devra donc être appliquée dès que possible. En pratique, la mise en œuvre de cette directive doit être intégrée au programme de travail à moyen terme ce qui nécessitera une mise en conformité de l'IPI, au plus tôt en 2010 et au plus tard en 2013. Un travail est lancé avec le pôle de statistiques industrielles de Caen pour mesurer l'impact de cette décision, déjà prise en compte dans le cadre de l'enquête annuelle de production, sur l'IPI et l'Icom.

La division Indicateurs Conjoncturels d'Activité publiera à partir de 2010 les résultats de l'Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA) dont l'objet est de rendre compte à 30 jours de l'évolution mensuelle du chiffre d'affaires de ce secteur, ce qui doit permettre notamment d'améliorer les indices à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce qui sont fournis à Eurostat dans le cadre du règlement STS.

Un travail est en cours, avec le pôle de statistiques industrielles de Caen, pour évaluer la qualité d'un dépouillement précoce des données des enquêtes mensuelles de branches qui pourrait conduire, en cas de qualité suffisante, à une estimation rapide de l'IPI à 30 jours.

## Département Synthèses sectorielles

### 1. Exposé de synthèse

Pour la nouvelle entité que constitue le département des synthèses sectorielles, 2010 sera une année de transition marquée par de nombreuses évolutions radicales. Il y a tout d'abord la diffusion progressive du changement de nomenclatures d'activités dans les différentes sources statistiques qui amène à revoir le dispositif de diffusion de résultats pour l'ensemble des secteurs couverts par le département : agriculture, industrie, commerce et services ; cette opération ne s'achèvera qu'en 2011 avec la diffusion des séries de comptes nationaux en nouvelle base et nouvelle nomenclature d'activités. Il y a ensuite la refonte du système des statistiques annuelles d'entreprises (soit le programme RESANE) qui modifie très sensiblement la collecte et le traitement des données à partir de l'exercice 2008, soit avec la fourniture de nouveaux résultats début 2010. Il y a enfin l'élaboration d'une nouvelle base des comptes nationaux qui conduit à d'importants travaux de la part des responsables secteurs produits, lesquels interviennent pour élaborer les équilibres ressources-emplois pour l'ensemble des secteurs marchands (hors banques et assurances) ; compte tenu des changements évoqués précédemment sur la nomenclature d'activités à compter de 2007, puis sur les sources annuelles à compter de 2008, la nouvelle base des comptes s'appuiera sur les trois années de références 2006, 2007 et 2008.

En dehors des travaux d'études et de synthèse réguliers liés aux commissions des comptes sectorielles, le département a aussi la responsabilité de mener des enquêtes thématiques. Cet aspect fait l'objet d'une note spécifique qui esquisse un programme de moyen terme ; on ne citera ici que les projets qui devraient être réalisés en 2010.

On notera en particulier que l'on projette de poursuivre les investigations visant à mieux cerner progressivement les réseaux d'enseigne, lesquels structurent fortement certains secteurs tertiaires. Ce chantier répond à une demande récurrente des professionnels comme il a été rappelé lors de la réunion du 28 mai 2008 de la formation « commerce-services », ce qui a été repris dans les deux premiers avis de cette formation pour le moyen terme 2009-2013.

### 2. Travaux nouveaux pour 2010

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Au titre des enquêtes thématiques, il convient de signaler les réalisations ou projets suivants :

. Enquête sur les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'une enquête annuelle qui couvre tous les secteurs d'activité et qui permet de suivre la diffusion de ces technologies parmi les entreprises de plus de 10 salariés. De fait, ces enquêtes comportent une petite partie variable chaque année (thème de la sécurité par exemple pour 2009). Les résultats de l'enquête 2009/2008 devraient être diffusés fin 2009 début 2010. La collecte de l'enquête suivante 2010/2009 sera réalisée début 2010 pour de premiers résultats transmis à Eurostat en octobre 2010.

. Enquête communautaire sur l'innovation

La collecte de cette enquête harmonisée au niveau européen se déroulera fin 2009 et ses premiers résultats seront adressés en juin 2010 à Eurostat avant une diffusion nationale de résultats fin 2010.

. Enquête sur l'accès au financement des PME

Il s'agit encore d'une initiative européenne pour une enquête qui sera menée fin 2010 dans 18 pays européens volontaires (dont tous les grands pays). Cette enquête fait l'objet d'une demande

d'avis d'opportunité dans cadre de la commission « Système financier et financement de l'économie ».

. Enquête sur les points de vente du commerce

On propose de reconduire une enquête réalisée régulièrement tous les 5 à 7 ans auprès des unités locales, soit les points de vente pour le commerce. Par rapport à la dernière enquête menée en 2005 sur l'exercice 2004, on rajouterait la dimension des réseaux d'enseigne, dans le droit des orientations de moyen terme du CNIS.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010**

RAS.

## **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010**

Il convient de noter que l'Enquête Sectorielle Annuelle Services intégrera en 2010 ou en 2011 dans son champ la sous classe NAF 90 01Z (arts du spectacle vivant), la décision ultime devant être prise en fin d'année 2009 au vu du degré d'avancement et des difficultés rencontrées par le programme Resane. Cette extension répond au 6ème avis de la formation « Commerce-services » pour le moyen terme 2009-2013.

Par ailleurs, le dispositif d'enquêtes sur le tourisme qui permet de répondre aux obligations européennes est désormais entièrement piloté par l'Insee. Cet ensemble d'enquêtes devra être revu à moyen terme; en particulier, on sera amené à réviser l'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) dont les résultats sont fragilisés par la difficulté croissante à observer les touristes venant en France en voiture; ce réexamen de l'enquête aux frontières faisait l'objet du premier avis de la formation « Transports-Tourisme » pour le moyen terme 2009-2013.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI**  
**Insee - Secrétariat général**  
**- Pôle Statistiques Industrielles**

## **1. Exposé de synthèse**

Le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques tenu le 4 avril 2008 a décidé d'intégrer les missions statistiques du Sessi à celles de l'Insee<sup>1</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La création à cette date du pôle Statistiques industrielles au secrétariat général de l'Insee, qui résulte de cette décision, constitue une organisation transitoire.

Dès septembre 2009, les missions concernant les enquêtes thématiques, en particulier les enquêtes sur l'innovation, sont reprises par le département des synthèses sectorielles de la direction des statistiques d'entreprises (DSE). A la fin 2010, l'ensemble des missions de conception et de pilotage des opérations statistiques auront été transférées à la DSE.

Dans ce contexte, le pôle « Statistiques industrielles » conduira en 2010 les opérations de production courante. Les opérations nouvelles ou les travaux éventuels de refonte d'opérations existantes seront pris en charge par la DSE.

En 2010, le pôle assurera donc le pilotage et la gestion de l'enquête annuelle de production (EAP) et des enquêtes mensuelles de branche, de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie et de l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement. Il achèvera les travaux relatifs à l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie, dont la collecte prendra fin à l'automne 2009.

Une partie, réduite, de la collecte des enquêtes mensuelles de branche est assurée par des organismes professionnels agréés. Comme le Sessi pouvait le faire auparavant, le pôle Statistiques industrielles pourra reprendre la collecte directe de certaines d'entre elles, soit à la demande de l'organisme professionnel, soit s'il ne respecte pas ses obligations.

Pour ce qui concerne l'EAP, l'objectif sera de stabiliser le système, en prenant en compte l'ensemble des enseignements tirés de la première campagne réalisée en 2009.

Une innovation importante est envisagée, dans la continuité de la démarche préparée par le Sessi et expérimentée en 2009 par le pôle Statistiques industrielles : il est prévu de généraliser à l'ensemble des enquêtes le mode de collecte « tout Internet », sans envoi de questionnaires papier avant les phases de pré-contentieux.

Enfin, comme en 2009, le pôle consacrera une partie significative de ses moyens à préparer, avec les unités concernées, la reprise de ses travaux par la DSE.

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

Il n'y aura pas de travaux véritablement nouveaux pilotés par le pôle Statistiques industrielles en 2010, l'intégration à la DSE et la fin du développement du projet Fusain (fusion des statistiques annuelles d'entreprise et de branche) suffisant à saturer les moyens. A noter que les enquêtes nouvelles pilotées par le département des synthèses sectorielles, mais gérées à Caen figurent dans le programme de ce département.

---

<sup>1</sup> Les autres missions du Sessi sont reprises par la sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

### Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des enquêtes de conjoncture

### 1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture continueront à porter sur l'introduction d'innovations de gestion, en vue notamment d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2010 des enquêtes de conjoncture concerne l'opération de changement de nomenclature. La division des enquêtes de conjoncture aura à finaliser les travaux liés au changement de nomenclature pour être en mesure de publier les résultats des enquêtes de conjoncture en nouvelle nomenclature au plus tard en mai 2010, conformément aux dispositions prises au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les travaux de rétopolation seront conduits pour disposer de séries longues, exprimées en nomenclature NAF Rev.2, jusqu'en 1990.

Le deuxième point central concerne les travaux préparatoires à mener pour déployer, si possible dès janvier 2011, un dispositif de lecture optique des questionnaires d'enquêtes de conjoncture, qui se substituerait à l'actuelle saisie manuelle des questionnaires papier par les gestionnaires d'enquêtes. L'expertise des questionnaires a été menée par un prestataire externe fin 2008. Elle conduira à un léger toilettage des questionnaires d'ici mi-2009. Il conviendra ensuite de préparer les éléments pour lancer l'opération d'appel d'offres qui permettra de sélectionner le prestataire. Cette procédure sera initiée au cours du second semestre 2009 et devrait pouvoir être achevée d'ici la fin du premier semestre 2010, selon un calendrier conforme aux prévisions d'évolution des moyens de la division des enquêtes de conjoncture.

Le troisième volet central se rapporte aux investissements à mener en vue de développer une nouvelle application informatique de gestion. L'expression des besoins devant être rédigée en 2009, il s'agira ensuite de finaliser l'étude préalable au cours du premier trimestre 2010. Ce projet s'inscrit dans une démarche de mutualisation de services et de méthodes, dans l'optique d'obtenir une application modulaire s'appuyant sur des briques communes à d'autres applications, dans le cadre du programme PREMICE (« Projet de REfonte Mutualisée des Indicateurs Conjoncturels d'Entreprise »).

De manière plus spécifique, le questionnaire de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière sera aménagé, avant d'être porté sur internet courant 2010, dans le cadre du dispositif de collecte par internet. Ce faisant, ce sera la dernière enquête de conjoncture à bénéficier de ce mode de collecte. En 2010, toutes les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises gérées directement par l'Insee seront ainsi en ligne.

Les allègements de charge statistique des entreprises seront par ailleurs poursuivis en 2010 pour deux nouvelles enquêtes de conjoncture, grâce au recueil d'informations structurelles (chiffres d'affaires, effectifs...), à partir des statistiques annuelles d'entreprises, ce qui permettra de ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes.

Enfin, l'intégration européenne se traduira certainement par de nouvelles demandes. À ce stade, on peut s'attendre à ce que les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture, coordonné au niveau de la Commission européenne par la DG-ECFIN, portent sur la mise en œuvre de la nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture. Font également actuellement l'objet d'étude : la couverture du secteur des services, une possible extension au secteur du commerce de gros, le statut et la propriété des données, et les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes.

## 2. Travaux nouveaux pour 2010

### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Il est programmé de renouveler l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière en 2010 (champ, thèmes...).

### 2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

Sans objet.

### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010

Les travaux statistiques prévus pour 2010 porteront notamment sur l'introduction de nouvelles innovations de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il s'agit de :

- Finaliser les travaux de changement de nomenclature, avec comme échéance ultime mai 2010, conformément au calendrier arrêté au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les données seront notamment rétro-polées en nouvelle nomenclature jusqu'en 1990 ;
- Aboutir dans la phase de mise en œuvre du dispositif de lecture optique des questionnaires d'enquêtes de conjoncture. Pour cela, rédaction d'un appel d'offre fin 2009/début 2010 de manière à pouvoir mettre en œuvre ce dispositif de lecture optique fin 2010/début 2011, selon un calendrier conforme aux prévisions d'évolution des moyens de la division des enquêtes de conjoncture ;
- Mettre en œuvre le projet de refonte de l'application Conjoncture dans une démarche de mutualisation, dans le cadre du programme PREMICE (« Projet de REfonte Mutualisée des Indicateurs Conjoncturels d'Entreprise »). Rédaction de l'étude préalable en 2010 après la soumission de l'expression des besoins en 2009 ;
- Refondre pour 2010 le questionnaire de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière avant sa mise en ligne sur internet ;
- Finaliser le dispositif de collecte par internet, avec la mise en ligne en 2010 de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière, après celle en 2009 de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie. Le programme de mise en ligne des enquêtes de conjoncture sera à ce moment achevé ;
- Poursuivre en 2010 les allègements de charge statistique des entreprises en mettant en œuvre une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurées (chiffres d'affaires, effectifs...) pour les enquêtes de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce de gros, sur le principe de ce qui a été fait en 2009 pour les enquêtes industrie et services, en s'appuyant pour cela sur les statistiques annuelles d'entreprises, de manière à ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes.

Par ailleurs, et toujours au cours de l'année 2010, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture coordonnés au niveau de la Commission européenne par la DG-ECFIN porteront vraisemblablement sur la mise en œuvre de la nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, la couverture du secteur des services et les thèmes abordés, une possible extension au secteur du commerce de gros, le statut et la propriété des données, et les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et  
des statistiques (SOeS)**  
**Partie Transports**

## 1. Exposé de synthèse

L'année 2009 devrait être largement consacrée à la fin de la production et à l'exploitation de l'enquête nationale transport et déplacements 2007-2008 réalisée avec l'Insee et l'Inrets. Les résultats devraient en être rendus disponibles au grand public au travers d'études et de documents statistiques avant la fin 2009, soit dans un délai record par rapport aux versions précédentes de l'enquête.

Elle aura vu également se concrétiser les travaux menés pour remettre en production des indices de circulation réalisés par le Sétra et dont la publication avait été interrompue pendant plus d'un an suite aux transferts d'une partie importante du réseau routier national vers les départements.

Enfin, un investissement important aura été consacré en 2009 à la rénovation du système de gestion et de diffusion des informations relatives au parc de véhicules terrestres et à leurs immatriculations (Fichier central des automobiles) occasionné par la refonte du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales. Ce système d'information est désormais produit au sein du Service de l'observation et des statistiques ce qui devrait en permettre une plus grande utilisation structurante pour l'ensemble des statistiques sur l'utilisation des véhicules.

L'année 2009 aura également été l'année de l'aboutissement des changements de nomenclature : changement de nomenclatures d'activité et produits (NAF et CPF rev2) ainsi que le changement de nomenclature statistiques des transports (NST). Cette dernière a été pilotée en France par le SOeS de manière à coordonner la mise en service de nomenclatures pour chaque mode de transports qui satisfasse aux exigences statistiques des demandeurs et aux contraintes fonctionnelles des opérateurs.

Parallèlement, le contexte dans lequel s'exerce la statistique sur les transports est d'une part une demande forte européenne, en particulier de statistiques sur l'activité des opérateurs ferroviaires et sur les indices de prix des transports, une conjoncture très dégradée qui aura conduit à tirer parti des sources statistiques partagées (Dares, pôle emploi) pour le suivi conjoncturel en matière sociale, le besoin d'accroître l'information relative aux aspects environnementaux des transports (mobilisation du rapport du Citépa sur les émissions polluantes), publication de comparaisons européennes issues des indicateurs TERM et forte demande de territorialisation de l'approche statistique des transports.

Le SOeS continuera de participer aux travaux et à l'animation de l'Observatoire « énergie-environnement des transports » créé à la suite du Grenelle de l'environnement et dont l'objectif est de mieux connaître les émissions *ex ante* et micro-économique (en particulier dans un premier temps de CO<sub>2</sub>) des transports, favoriser la mise en place de l'affichage obligatoire du contenu en CO<sub>2</sub> des prestations de transports et les éco-comparateurs. La participation à ces travaux devrait favoriser la possibilité de collecter à compter de l'obligation faite aux entreprises, des éléments statistiques sur les émissions.

Dans le cadre de la territorialisation des statistiques de transports, le SOeS intensifiera sa recherche d'élaboration et de mise à disposition des chargés d'études et statisticiens régionaux de toutes informations statistiques permettant une ventilation / analyse territorialisée et homogène de manière à permettre des comparaisons couvrant l'ensemble de la métropole ou de la France. Ces travaux s'inscriront dans le contexte de la redéfinition des fonctions d'observation dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Ces travaux concernent aussi bien la mise à disposition des bases de données (et leur actualisation) : SITRAM, SITRAV, INPORT (démographie des entreprises, résultats DADS...) que l'accessibilité aux données du FCA

par zone géographique, ou encore la recherche d'indicateurs territorialisés et homogènes de la circulation routière, sur un champ de routes adéquat, ou de congestion

Les travaux d'exploitation de l'enquête Transit 2009-2010 seront engagés fournissant des résultats importants en matière de circulation routière de poids lourds sur le territoire national. L'extension attendue sur le point de passage à Calais / tunnel sous la Manche enrichira cette enquête par rapport aux éditions antérieures.

L'enquête souhaitée notamment par l'ONISR sur l'utilisation des 2 roues à moteur n'a pu être réalisée en 2009 notamment par manque d'informations sur le parc de ces véhicules pour constituer un échantillon fiable. Ces travaux être repoussés au delà de 2011 (enquête sur l'utilisation des VUL) puisqu'entre temps, l'ENTD aura fourni les informations structurelles manquantes à mettre en regard de l'accidentologie.

La mise en place des enquêtes structurelles thématiques en 2009 permettra de disposer d'un outil souple et léger pour interroger les entreprises de transport sur des thèmes particuliers. Les questions introduites en 2009 sur la consommation d'énergie en quantité devraient perdurer quand les questions relatives au parc de véhicules devraient disparaître au profit de demande sur la gestion des déchets.

Si une première exploitation descriptive de l'implantation des entrepôts sera possible en 2010 sur la base du répertoire mis en place, l'enquête sur leur activité ne pourra débuter qu'en 2011 (sur l'activité de l'année 2010) si bien que les résultats n'en seront disponibles que fin 2011.

Les informations sur les prix des transports de marchandises seront rassemblées dans une publication trimestrielle sur les prix, faisant le pendant de l'information trimestrielle sur l'activité (IPST).

Les données collectées sur les aspects sociaux (en particulier durée du travail des conducteurs routiers, marché du travail) actuellement rassemblés dans une publication spécifique (annuelle pour le transport routier de marchandises) devraient à l'avenir être publiées de façon plus précoce sans attendre une publication de synthèse.

La construction de séries homogène des transports, couvrant l'ensemble du champ et dans les unités de synthèse nécessaires, s'est poursuivie afin de nourrir le travail de la commission des comptes des transports de la Nation. Cela a tout particulièrement concerné les séries ferroviaires de fret et le transport routier sous pavillon étranger.

Les travaux engagés en matière de comptes satellites des transports devraient aboutir en 2010 à une diffusion large des résultats.

Il en est de même, sous réserve de moyens, pour la valorisation de la partie transports routiers de l'enquête de conjoncture réalisée par l'Insee.

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

### ***2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an***

Fin 2008 et courant 2009 ont été menés par la direction générale de l'aviation civile les tests de l'« enquête annuelle nationale passagers » auprès des passagers dans les 9 principaux aéroports métropolitains. Cette enquête vise à répondre à la recommandation R13 du rapport Bernadet et à pallier l'impossibilité finalement rencontrée de mobilisation des bases de données sur les billets comme cela était suggéré dans le rapport et en référence aux travaux réalisés aux Etats-Unis.

En 2010 se poursuivra l'adaptation du système d'enquêtes sectorielles auprès des entreprises de transports. Les aspects descriptifs du parc de véhicule devraient disparaître au profit de l'exploitation du fichier central des automobiles rénové et les aspects relatifs à la consommation d'énergie et d'émission de CO2 devraient être approfondis dans les suites notamment des travaux de l'observatoire énergie-environnement des transports et de l'obligation qui sera faite aux transporteurs d'afficher les émissions liées à leurs prestations. Il sera trop tard pour élaborer un questionnaire sur les déchets permettant d'améliorer la partie transport de la 3<sup>ème</sup> réponse au règlement européen

n°2150/2002 sur les statistiques relatives aux déchets (RSD). Sera néanmoins préparée l'interrogation en 2011 permettant cette amélioration lors de la 4<sup>ème</sup> réponse.

La mise en place de l'enquête sur les prix de l'entreposage sera entreprise dans la foulée des travaux réalisés en 2009 sur la mise en œuvre d'un répertoire des entrepôts et de l'enquête annuelle sur leur activité.

L'enquête Transit, présentée au comité du label en 2008 et prévue alors pour porter intégralement sur l'année 2009 a due être en partie repoussée notamment en raison de la nécessaire sous-traitance d'une partie de la collecte (non prévue initialement) et de travaux sur certains tronçons routiers. Aussi, cette enquête portera à moitié sur l'année 2009 et pour l'autre moitié sur l'année 2010.

### ***2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010***

En 2009, dans le cadre de la mise en place du répertoire des entrepôts aura été mobilisée pour la première fois par la sous-direction de l'observation statistique des transports (bureau des statistiques d'entreprises et des prix des transports) la base des installations classées.

La mobilisation des DADS et des données relatives au recensement rénové de la population devrait permettre de réalimenter la base de données SITRA-V sur les migrations alternantes.

Concernant les véhicules routiers, à la suite de la rénovation complète du système d'information décisionnel sur les immatriculations et le parc des véhicules par le SOeS (projet SIDIV) et grâce à une convention passée désormais entre le SOeS et l'Organisme Technique central (UTAC), les caractéristiques techniques du parc des véhicules en service seront mieux connues et le kilométrage parcourus par les véhicules en services pourra être estimé par utilisation des informations recueillies par l'UTAC dans le cadre des contrôles techniques. Les premiers tests réalisés sur les bus et cars (publication à venir en 2009) seront étendus aux poids lourds (en complément de l'enquête sur l'utilisation des transport routiers de marchandises notamment pour les véhicules de plus de 15 ans d'âge non couverts par l'enquête) et sur les véhicules utilitaires légers (qui ne sont couverts par une enquête que de façon quinquennale).

En matière de connaissance de la circulation routière, le recueil des comptages sur les routes départementales (sous la responsabilité des conseils généraux) d'une part et en milieu urbain seront recherchés en vue d'améliorer le bilan de la circulation élaboré par le SOeS (bureau des synthèses économiques et sociales sur les transports). En collaboration avec la direction générale des infrastructures des transports et de la mer (DGITM), le Sétra, les directions interdépartementales des routes, sera recherchée l'élaboration d'indicateurs régionalisés de la circulation.

### ***2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010***

Depuis la suppression de l'enquête de conjoncture réalisée par le SESP auprès des entreprises de transport routier de marchandises, il n'a pas été possible de mobiliser les résultats de l'enquête réalisée par l'Insee et dont l'échantillon a été volontairement étendu sur le champ du transport routier de marchandises. Les premiers travaux n'étaient pas conclusifs pour raccorder les deux séries ; le recul dont on dispose désormais devrait permettre de reprendre ces travaux en 2010.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

### 1. Exposé de synthèse

Les travaux qui seront menés en 2010 sont très largement déterminés par les obligations européennes et par certains engagements pris envers les utilisateurs. Dans la continuité des actions des années précédentes, la statistique agricole maintiendra ses exigences sur la qualité des productions, son souci d'accroître la visibilité de ses travaux et sa recherche d'efficacité par des actions faisant évoluer les outils, les méthodes, l'organisation et les modes de communication au sein de son réseau.

**Le service central et les services régionaux de la statistique agricole seront mobilisés en 2010 par l'importante opération que constitue le recensement agricole qui verra notamment la mise en œuvre de la collecte assistée par informatique (Capi).** Trois autres opérations nouvelles seront également réalisées. L'enquête sur les consommations d'énergie des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers ainsi que les coopératives d'utilisation de matériel agricole précèdera une enquête sur la consommation d'énergie des exploitations agricoles prévue pour 2011. Ces deux opérations sont particulièrement importantes dans un contexte de développement de mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique du secteur agricole. L'enquête triennale sur les matières premières pour l'alimentation animale permettra la réalisation de bilan ressource-emplois demandés par Eurostat et la calage de modèles d'incorporation. Après de groupe de travail mis en place en 2009, l'enquête conjoncture fruits et légumes sera renouvelée.

L'enquête sur les matières premières et les enquêtes de conjoncture animales et végétales feront l'objet de demandes d'avis d'opportunité au CNIS.

**Les travaux sur les fichiers administratifs** se poursuivront en 2010. Le service statistique est en effet la maîtrise d'ouvrage de la collecte mutualisée des données. Ce projet doit permettre une alimentation automatique en données administrative du puits statistique de l'entrepôt ministériel de données. Le SSP est également maître d'œuvre pour la construction d'un méta-dictionnaire. Ces travaux initiés fin 2007 ont été retardés en 2008 par la réorganisation de nos partenaires impliquée par la RGPP. Ils se poursuivront en 2009 et 2010

**D'autres travaux** porteront sur la mise en œuvre d'une nouvelle typologie des exploitations agricoles en application des règles européennes qui sera appliqué au RICA en 2011. L'année 2010 sera consacrée à la définition de nouveaux échantillons et méthodes d'extrapolation des résultats.

Parmi **les opérations répétitives** figurent une quinzaine d'enquêtes et le RICA ainsi que différentes opérations d'exploitation des fichiers administratifs (issus notamment des demandes d'aides des agriculteurs).

**L'allègement de la charge statistique** des entreprises est pris en compte dans le cadre du recensement agricole 2010. Le recours aux données administratives permet notamment de restreindre le questionnaire et d'en pré-renseigner une partie.

Concernant **les aspects régionaux**, le recensement agricole améliorera la connaissance locale de l'agriculture, notamment sur des problématiques fines et localisées. Différentes opérations seront par ailleurs développées dans les DOM en 2010. Le RICA sera étendu aux Antilles et à la Réunion. La statistique agricole annuelle dans les DOM sera harmonisée avec celle de la métropole.

Sur le thème des **relations entre l'agriculture et l'environnement**, une partie du questionnaire du RA centré sur les méthodes et pratiques de production va permettre de mieux appréhender la capacité de l'agriculture poursuivre son développement de façon durable. Les enquêtes sur la consommation d'énergie dans les ETA et coopératives qui précède celle de 2011 pour les exploitations agricoles fournira également des informations précieuses dans ce domaine.

**La politique éditoriale** du SSP a été renouvelée et le site agreste considérablement étoffé. Un nouvel outil de diffusion en ligne, DISAR est progressivement développé et sera notamment utilisé pour la diffusion du RA 2010. Le système de diffusion des statistiques annuelles des IAA sera également redéfini en 2010

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### **RA 2010**

La grande opération nouvelle de 2010 est le recensement de l'agriculture (RA 2010). Il fait l'objet de très fortes évolutions, sur les plans statistique, organisationnel et informatique.

Sur le plan statistique, la principale innovation porte sur les unités qui seront interrogées : les unités locales du répertoire SIRENE. L'étape de constitution de la liste des exploitations à enquêter, qui sera pour l'essentiel réalisée en 2009, reposera sur la mobilisation de différentes sources (le répertoire SIRENE, la base de sondage renouvelée, le fichier des aides agricoles). Ces listes feront l'objet d'une validation en commission communale comme par le passé.

Sur le plan organisationnel, la suppression des services départementaux nécessite une réorganisation de la collecte au niveau des services régionaux de statistiques agricoles.

Enfin, sur le plan informatique, le recensement de l'agriculture est la première opération du SSM Agriculture à passer à une collecte assistée par ordinateur. Il s'agira également de la première opération pour laquelle une partie des informations auparavant collectées fera l'objet d'un pré-remplissage grâce aux fichiers administratifs.

Le règlement européen prévoit également d'inclure un volet nouveau sur les méthodes de production qui pourra faire l'objet pour tout ou partie d'un sondage selon le niveau recherché de représentativité. Compte tenu de la montée en puissance des problématiques environnementales, la consultation lancée en 2008 et présentée à la formation agriculture du CNIS conduit à rendre exhaustif une majeure partie de ces questions qualitatives sur les méthodes de production et à les compléter par des questions parfois plus quantitatives.

Le recensement sera présenté au comité du label du 16 juin.

#### **Enquête énergie ETA ETF ETR CUMA**

La dernière enquête sur la consommation d'énergie en agriculture a été réalisée en 1992. La prochaine enquête sur la consommation d'énergie par les agriculteurs sera réalisée en 2011, après le RA 2010, de façon à constituer un échantillon optimal s'appuyant sur une base de sondage à jour. Cependant, près de 3 exploitations agricoles sur 10 ont désormais recours à un tracteur appartenant à une CUMA ou à une ETA. Une enquête complémentaire auprès des ETA et CUMA sera donc réalisée dès 2010, et sera également étendue aux ETF et ETR (entreprises de travaux forestiers et ruraux). Elle vise à quantifier la consommation, pour les usages professionnels, de produits pétroliers et non pétroliers ainsi que la production d'énergie pour l'autoconsommation et pour la vente. L'avis d'opportunité a été rendu le 15 mai 2008.

#### **Enquête triennale sur les matières premières pour l'alimentation animale des animaux de ferme**

Elle se déroulera en 2010 sur l'année de constat 2009. L'objectif principal de cette enquête triennale, mise en place dans les années soixante-dix, et réalisée la dernière fois en 2007 sur l'année de constat 2006, est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. Les résultats en sont particulièrement utiles pour mesurer l'importance des débouchés que constituent les fabrications d'aliments pour de nombreux produits d'origine agricole, et pour établir les bilans ressources-emplois par produits coordonnés par Eurostat. Ils servent également à caler un modèle annuel du SSP de simulation des incorporations en fonction des prix relatifs des produits. La collecte de l'information a été étendue en 2007 être étendue, à la demande de certains utilisateurs, aux matières premières utilisées pour la fabrication de compléments alimentaires minéraux. Pour la prochaine enquête, une étude sera menée

toujours à la demande des utilisateurs, sur l'intérêt d'étendre ce champ aux matières premières entrant dans la composition des prémélanges.

### **Rénovation des enquête de conjoncture fruits et légumes**

La suppression de services départementaux des statistiques agricoles et la reprise des activités de conjoncture par les services régionaux nécessitent une harmonisation des modes de collecte de la conjoncture. Un groupe de travail a été constitué en 2009 pour faire une mise à plat des dispositifs existants et proposer des pistes de rénovation. L'année 2010 pourrait être une année de mise en œuvre de cette rénovation.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010**

### **La collecte mutualisée de données, le puits statistique et le Métadictionnaire au ministère de l'agriculture et de la pêche.**

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a confié au SSP la maîtrise d'ouvrage de la collecte mutualisée des données (CMD) pour l'alimentation d'un entrepôt de données ministériel en cours de création. Cette collecte mutualisée concerne tous les fichiers administratifs de la sphère agricole, et en particulier les fichiers d'aides (aides couplées, aides découplées, aides agro-environnementales) et les déclarations de surfaces. A également été confiée au service statistique la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un outil de gestion des méta-données, le Méta-dictionnaire, compte tenu de son expertise en matière d'utilisation de fichiers et de gestion de données documentées. A terme, lorsque l'entrepôt de données et le méta-dictionnaire associé seront prêts, le SSP pourra puiser l'ensemble des sources administratives qu'il utilise pour les verser dans un puits statistique (qui comprendra également l'ensemble des données issues des enquêtes du service), lequel sera alimenté de façon automatique en données administratives, les flux nécessaires ayant été déterminés au sein du projet Collecte mutualisée des données.

Fin 2008, a été initiée la construction du puits statistique, qui doit être disponible fin 2009 dans l'optique du recensement agricole. Les travaux de définition des flux de données (projet CMD) ont été retardés du fait des réorganisations en cours en 2008 et au premier semestre 2009 chez nos fournisseurs de données (transfert de compétences des différents offices agricoles vers l'Agence Unique de Paiement, qui doit fusionner en une Agence de Service et de Paiement avec le CNASEA, autre fournisseur de données administratives). En revanche les travaux de conception du Métadictionnaire avancent de façon satisfaisante.

Les travaux initiés fin 2007 et poursuivis en 2008 se prolongeront vraisemblablement jusqu'en 2010. Les travaux à mener en 2010 dépendront de la façon dont les différents sous-projets progressent en 2009.

## **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010**

La nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles fait l'objet en 2009 de travaux d'expertise et de simulations. La nouvelle typologie sera appliquée dans la RICA sur l'exercice comptable 2010 dans le courant de l'année 2011. L'année 2010 sera donc consacrée à la détermination des nouveaux échantillons et des méthodes d'extrapolation des résultats. Des actions de communication sur cette nouvelle typologie devront également être menées.

**Ministère de l'agriculture et de la pêche**  
**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA**  
 - Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)

## 1. Exposé de synthèse

Le Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) est chargé de piloter, au sein de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), avec une équipe de 6 personnes, la collecte et la valorisation des informations statistiques relatives aux pêches maritimes et à l'aquaculture.

### Consolidation du nouveau système d'information sur les pêches maritimes

La DPMA a entrepris en 2006 de constituer un nouveau système d'information sur la pêche afin de mettre à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche, des services extérieurs des affaires maritimes et des partenaires l'ensemble des outils dont ils ont besoin pour assurer leurs missions de gestion, de contrôle et de pilotage. Ce nouveau système intégré doit aussi permettre à la France de mieux remplir ses obligations communautaires en terme de transmissions de données, dans le cadre du suivi de la politique commune de la pêche.

Le nouveau système d'information modifie profondément l'organisation de la saisie des documents déclaratifs et leur traitement. Il assure au MAP la maîtrise de l'ensemble des flux de données et de leur exploitation. En particulier, de nouvelles applications de saisie des documents déclaratifs et de croisement des données, qui sont à la base de l'élaboration des statistiques sur les productions des pêches maritimes, ont été mises en œuvre en 2009. La rénovation de la chaîne de traitement des données doit permettre, à terme, une amélioration sensible des conditions de production des statistiques de la pêche et de leur fiabilité.

L'année 2010 sera consacrée à la poursuite des développements nécessaires à la production régulière des statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles sur les pêches maritimes à partir du nouveau système d'information.

### Développement de la collecte et de la production de données économiques

La collecte de données économiques a été développée depuis quelques années dans le cadre d'un règlement européen relatif à la collecte des données, mis en place par la Commission aux fins d'analyse scientifique et d'évaluation. Dans le cadre du programme national mis en place pour répondre à ce règlement, le BSPA pilote le volet économique établi pour fournir, avec le concours de partenaires, des données et indicateurs économiques sur les entreprises de pêche et les entreprises de transformation et de mareyage.

Un nouveau règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il se caractérise notamment par l'extension de la liste de variables économiques à collecter et l'extension de son champ au secteur de l'aquaculture. Cela conduira à étendre le programme national de collecte de données économiques et, par voie de conséquence, à développer la production des statistiques et d'indicateurs économiques sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ce programme continuera d'être conduit avec l'appui de partenaires de la DPMA. Afin de satisfaire aux obligations du nouveau règlement européen en matière de recueil, de conservation et d'utilisation des données collectées et de permettre au BSPA d'effectuer dans de meilleures conditions les traitements nécessaires pour répondre aux demandes, il est proposé de soumettre à un examen d'opportunité par le CNIS la collecte de données économiques dans le secteur de la pêche.

En ce qui concerne l'aquaculture, l'année 2009 a été marquée par la rénovation de l'enquête statistique annuelle, qui doit permettre de répondre au nouveau règlement européen sur la communication des statistiques aquacoles. La nouvelle enquête doit également fournir les données nécessaires pour effectuer la segmentation des entreprises qui doit être utilisée pour collecter des données économiques dans ce secteur. Sur la base des résultats de la première enquête dans sa nouvelle forme, il est prévu de réaliser en 2010 une étude pilote pour la production de ces données.

## 2. Travaux nouveaux pour 2010

## 2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées

### Enquêtes économiques

La production de données économiques sur la pêche et l'aquaculture s'inscrit dans le cadre du programme national mis en place pour répondre au règlement européen sur la collecte des données, dont le champ a été étendu en 2009 au secteur de l'aquaculture

Jusqu'en 2008, ce programme couvrait les activités des entreprises de pêche et des industries de transformation des produits de la mer. La collecte de ces données a jusqu'à présent été organisée par la DPMA avec le concours de partenaires : IFREMER et Université de Nantes pour le secteur de la pêche, OFIMER pour les industries de transformation et le mareyage.

Afin de répondre aux exigences du nouveau règlement européen et d'améliorer les conditions de collecte et de traitement des données économiques dans le secteur de la pêche, il est proposé de soumettre cette collecte de données à un examen en opportunité du CNIS. Actuellement la collecte est réalisée auprès de deux échantillons de navires de pêche. L'Université de Nantes traite les données de navires affiliés à des centres de gestion, l'IFREMER effectue une enquête directe. Le BSPA ne reçoit actuellement que des agrégats élaborés par les partenaires, qu'il retrace pour produire les résultats nationaux. Dans le nouveau système, le BSPA recueillera les données individuelles des navires, ce qui facilitera leur traitement et permettra de mieux répondre aux demandes des utilisateurs.

L'extension de ce programme au secteur de l'aquaculture prévue par le nouveau règlement européen va se faire progressivement : une étude pilote sera conduite en 2010, sur la base des résultats de l'enquête statistique sur l'aquaculture renouvelée en 2009.

En 2010 le BSPA contribuera également à l'élaboration du programme national 2011-2013 de collecte de données que la France doit transmettre à la Commission conformément au règlement européen.

La poursuite et l'extension de la collecte des données économiques correspondent aussi à la nécessité de développer au plan national l'analyse économique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de répondre à de nombreuses demandes d'information. Ces travaux permettront aussi d'élaborer et de mettre régulièrement à la disposition du ministère les indicateurs de pilotage dont il a besoin pour la conduite de son action.

## 2.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs

### Poursuite de la rénovation de la chaîne de traitement des déclarations obligatoires des pêcheurs

Le nouveau système d'informations sur les pêches maritimes est entré en 2009 dans sa phase opérationnelle. Depuis janvier 2009 ont été mis en œuvre : une nouvelle application de saisie des documents déclaratifs (journaux de bord et fiches de pêche) dans un nouveau centre de saisie ; le développement d'une nouvelle application de croisement des données aux fins notamment d'élaboration des statistiques de production des pêches maritimes. Le BSPA assure la maîtrise d'ouvrage de cette application, avec l'appui technique de la mission des systèmes d'information de la DPMA. Le développement et la mise en production, prévus sur une période de trois ans, sont assurés par l'IFREMER. Après une année 2009 consacrée à la mise en place du système et des traitements destinés à produire les données mensuelles et trimestrielles, les développements se poursuivront en 2010 pour la production des statistiques annuelles et de l'ensemble des données nécessaires pour répondre aux divers règlements européens.

## 2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

### Echantillonnages des marées au débarquement

Les travaux d'échantillonnages de marées au débarquement ont été développés par l'IFREMER afin d'estimer l'effort de pêche et la production des flottilles mal couvertes par les déclarations obligatoires. Cela recouvre principalement les navires de moins de 12 m. de la Méditerranée et des départements d'outre mer. Les premiers résultats de ces travaux doivent être produits en 2009. En 2009 le BSPA a repris la maîtrise d'ouvrage de l'observation des marées au débarquement en Méditerranée ainsi qu'en Guadeloupe. En 2010 sont prévus : l'exploitation, avec le concours de l'IFREMER, des données collectées ; la poursuite des observations dans les flottilles appropriées.

## Mutualité sociale agricole - MSA

### 1. Exposé de synthèse

La direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques des régimes de sécurité sociale relevant du code rural. Ces statistiques font partie des éléments justificatifs financiers détaillés des recettes et des dépenses que doit fournir à sa tutelle la MSA en tant que gestionnaire d'un service public. Elles permettent également la réalisation de simulations nécessaires à l'évaluation de l'impact de mesures nouvelles économiques ou sociales.

La direction gère également l'Observatoire Économique et Social (OES) qui valorise les informations statistiques dans le domaine économique et social. Celui-ci couvre quatre champs de connaissances : santé, retraite, famille et économie agricole.

### 2. Travaux nouveaux

L'utilisation des données contenues dans la DUE (déclarations uniques d'embauches) devrait permettre de disposer d'informations plus fraîches sur l'évolution conjoncturelle des contrats de travail des salariés agricoles.

Un flux d'informations supplémentaires va être mis en place afin de récupérer des informations issues des déclarations trimestrielles de salaire, avant la phase d'émission de cotisations.

La transmission au SSP du ministère de l'agriculture des bases de données statistiques de la MSA par l'intermédiaire de l'INSEE sera effective.

Les flux d'information non salariés seront étendus aux D.O.M. hors Guyane.

## MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Direction générale des douanes et droits indirects  
- Département des statistiques et études économiques

### 1. Exposé de synthèse

En 2010, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- **la collecte** : les efforts viseront à poursuivre la promotion des outils de dématérialisation des échanges de biens, avec notamment la téléprocédure « DEB sur Prodou@ne », qui permet de réaliser une déclaration d'échanges de biens par Internet et offre la possibilité d'une importation de données à partir des systèmes d'information privés. Le réseau de collecte sera adapté, à la fois en terme d'outils et d'organisation, pour tenir compte de la dématérialisation croissante des relations avec les entreprises déclarantes et améliorer le suivi des entreprises et l'exhaustivité de la collecte.

- **le traitement et la qualité** : la rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique sera finalisée. Compte tenu des simplifications en cours et des exigences d'Eurostat (relèvements des seuils déclaratifs, procédures douanières simplifiées dispensant certains opérateurs de déclarations détaillées, suppression de la collecte de certaines variables...), les méthodes d'estimation des données manquantes et le contrôle de la qualité de la collecte seront améliorés. L'effort de qualité portera notamment sur la pertinence des procédures de contrôle et de redressement. La chaîne statistique sera adaptée à ces nouvelles exigences, ainsi qu'aux besoins de RESANE.

- **la diffusion** : la dématérialisation s'accompagnera d'une extension de la gamme des services offerts gratuitement sur le site Internet des statistiques du commerce extérieur et d'une rationalisation de l'offre de produits de diffusion sur papier et cédérom.

### 2. Travaux nouveaux pour 2010

#### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant.

#### 2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010

Dans le cadre des études conduites par le département, il est envisagé d'apparier les fichiers sur les opérateurs du commerce extérieur avec l'enquête LIFI sur les liaisons financières et les données de bilan et de comptes de résultat issues de SUSE. Il est également envisagé d'utiliser les données fiscales pour estimer les données manquantes.

#### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010

Suite aux nouvelles dispositions communautaires, les estimations des échanges sous les seuils déclaratifs et des données manquantes (notamment masses nettes) seront améliorées. Les études sur les opérateurs du commerce extérieur seront approfondies en prenant notamment en compte la notion de branche opérationnelle du groupe et les nouvelles catégories d'entreprises (microentreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire, grandes entreprises).

**BANQUE DE FRANCE**  
**- Direction générale des activités fiduciaires et de place**  
**. Direction des entreprises**

## **1. Exposé de synthèse**

Les travaux de la Direction des entreprises servent principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Pas de nouvelle enquête.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010**

Sans objet

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010**

Pas de nouveau projet.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permet de faire des travaux statistiques sur les bilans en normes IFRS des exercices depuis 2005.

*Pour information :*

*- programme présenté à la Commission Démographie et questions sociales*

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et  
des statistiques (SOeS)**  
**Partie Construction-logement**

## **1. Exposé de synthèse**

Un répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2011, en lieu et place de l'actuelle enquête sur le parc locatif social (EPLS). Ce répertoire constituera l'épine dorsale de la connaissance du parc de logements sociaux.

Le dispositif d'enquêtes est orienté progressivement vers une meilleure prise en compte des considérations relatives au développement durable. A cette fin, notamment, une rénovation du questionnaire de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir sera mise en chantier, de façon à intégrer la performance énergétique.

L'indice du coût de la construction (ICC) va connaître fin 2009 un changement de son mode de calcul, qui autorisera un allègement très substantiel du questionnaire de l'enquête correspondante et dispensera les entreprises de fournir une bonne partie des documents papier qu'elles devaient transmettre jusqu'à présent. Les réflexions engagées quant à la faisabilité et à l'opportunité de collecter (à plus long terme) par voie électronique les principales pièces techniques et contractuelles relatives aux projets de construction sera approfondie et élargie.

La possibilité d'étendre aux DOM le fichier Filocom est à l'étude, de même que la possibilité de le panéliser dans la dimension individuelle.

La réduction des délais de réalisation et de publication du compte satellite du logement entamée ces deux dernières années se poursuivra, un premier compte complet de l'année n étant publié en fin d'année n + 1.

## **2. Travaux nouveaux pour 2010**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### Enquête thématique sur la qualité dans la construction

Il est prévu de réaliser l'enquête en avril 2010 sur l'exercice 2009. Cette enquête s'attachera à décrire la problématique de la qualité sous deux aspects, avec à chaque fois un éclairage sur les aspects environnementaux : la qualité dans le processus de construction (les démarches qualité sur le chantier, la garantie dommage ouvrage, la démarche HQE Haute Qualité Environnementale,...) et la qualité du produit final livré (garanties décennales, quinquennales, avec des réponses très variées de la part des maîtres d'œuvre ; nouveaux labels de performances énergétiques des bâtiments ...). Ces questions touchent les professionnels différemment selon qu'ils sont prescripteurs (Promoteurs immobiliers, constructeurs de maisons individuelles, entreprises générales) ou exécutants (les différents corps d'état). Ses résultats seraient disponibles au 4 trimestre 2010. Les principaux utilisateurs des résultats seraient :

- les pouvoirs publics qui, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, mettent un accent tout particulier sur la qualité de la construction neuve,
- les syndicats professionnels : UNTEC, FPC, FFB, FNTP, CAPEB.

#### Resane (statistiques d'entreprises)

Le service profitera de la mise en production du nouveau dispositif RESANE des statistiques annuelles d'entreprises. Il suivra les investissements méthodologiques réalisés sur les groupes d'entreprises.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010**

#### Répertoire des logements locatifs sociaux

Un répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux est créé par la Loi de mobilisation pour le logement qui vient d'être votée par le parlement, en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs seront tenus de transmettre une fois par an les renseignements nécessaires à l'alimentation du répertoire, l'unité statistique en sera le logement, le questionnaire se limitera à quelques éléments essentiels (présents dans les – et aisément extractibles des - systèmes d'information des bailleurs), et l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales ayant compétence en matière d'habitat auront accès aux données.

La rédaction des spécifications pour le projet informatique correspondant a commencé début 2009. Ce répertoire des logements sociaux entrera en vigueur au 1er janvier 2011 pour les plus gros organismes, et en 2012 pour les autres. Entre temps l'enquête EPLS continuera d'exister sous sa forme actuelle.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010**

Suivi de la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels

La réforme du droit des sols est entrée en application au 1er octobre 2007. La continuité des statistiques a été assurée par le déploiement, en mode dégradé, d'une version modifiée de l'application actuelle Sitadel depuis cette date.

La nouvelle application d'architecture nationale (Sit@del2) est mise en place au premier trimestre 2009. Elle permettra de prendre naturellement en compte les nouveaux documents d'urbanisme, elle apportera aussi des améliorations en terme de qualité et d'homogénéisation des traitements notamment par le passage d'une application régionalisée à une application centralisée.

*Pour information :*

*- programme présenté à la Commission Environnement et développement durables*

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et  
des statistiques (SOeS)**  
**Partie Énergie**

## 1. Exposé de synthèse

La question énergétique reste au premier plan d'une politique de développement durable. Bien gérer des ressources épuisables, éviter des pollutions, préserver la viabilité de la planète, mais aussi continuer à fournir des services essentiels pour tous, tels sont les défis à relever, à divers niveaux géographiques. Une bonne information statistique est plus que jamais nécessaire pour poser les bons diagnostics et suivre les évolutions.

La priorité du service est de faire face à la demande, en quantité et, surtout en qualité, conformément au règlement européen (1099/2008) sur les statistiques de l'énergie, et en tenant compte des inflexions apportées par les mesures du Grenelle.

Plus précisément, il s'agit d'abord d'affermir la note mensuelle de conjoncture, le bilan énergétique annuel, le suivi de la facture énergétique, les enquêtes sur la production et la distribution de l'électricité et du gaz et les autres travaux réguliers qui constituent la base des sollicitations actuelles. Au-delà, l'accent sera mis sur les orientations suivantes :

\* **Améliorer les statistiques sur les énergies renouvelables.** Objet de fortes ambitions, ces énergies se développent de façon décentralisée, et souvent non commercialisée, ce qui les rend particulièrement difficiles à mesurer. Certaines incitations financières, comme les obligations d'achat, permettent un décompte, mais d'autres, prises au niveau régional, ou mêlant plusieurs mesures différentes, comme le crédit d'impôt, par exemple, ne peuvent pas fournir de suivi homogène. Il faut faire l'inventaire et mettre sur pied un système statistique adapté à ce domaine nouveau pour obtenir des résultats plus fiables, plus fins quant au niveau géographique, et plus réactifs ;

\* **Mieux suivre la problématique des émissions de gaz à effet de serre.** Au-delà du champ strict des émissions liées à l'utilisation de l'énergie, qui font déjà l'objet de publications, il y a lieu de s'impliquer davantage dans les inventaires pour y apporter ses compétences et améliorer le lien avec la statistique publique, tant au niveau des méthodes que des données ;

\* **Affiner la connaissance des consommations sectorielles** pour aider à identifier des priorités dans les progrès à accomplir (efficacité énergétique, maîtrise de la demande, CO<sub>2</sub>, etc.), en collaboration avec les services statistiques spécialisés et en lien avec la démarche entreprise par Eurostat. L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) fournit une bonne base sur les consommations industrielles, particulièrement importantes depuis la création des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. Dans l'agriculture, les questionnements sur les quantités consommées intégrés dans le réseau comptable agricole (RICA) ont permis d'améliorer le bilan de l'énergie. D'autres progrès sont attendus avec des enquêtes sur les Cuma et entreprises de travaux agricoles en 2010 et les exploitations agricoles en 2011. La création du SOeS crée d'ores et déjà une synergie positive pour les transports et le logement. Un projet a déjà été avancé pour une enquête lourde auprès des ménages qui permettrait un diagnostic simultané des performances énergétiques des bâtiments résidentiels et des comportements et consommations des ménages. Une réflexion sur les données sur le tertiaire est en cours ;

\* **Améliorer la connaissance de la chaleur utilisée en énergie finale.** L'activité consistant à utiliser de l'énergie pour produire, puis vendre de la chaleur se développe. C'est une activité de transformation de l'énergie qui est aujourd'hui masquée dans la consommation finale des autres énergies, ce qui fausse la répartition entre les secteurs. Corriger cette méthode suppose une meilleure information, notamment sur le chauffage urbain. Par ailleurs la directive sur la cogénération retient une méthode de calcul différente de celle du bilan énergétique. L'enquête sur la production d'électricité permet désormais d'effectuer ce calcul ;

\* **Suivre les évolutions des marchés intérieurs, notamment des prix.** La nouvelle méthodologie de l'enquête européenne sur les prix du gaz et de l'électricité pour les utilisateurs professionnels est maintenant en place. Mais les moyens humains ne permettent qu'un suivi à minima. 2010 devrait voir un retour à la normale ;

\* **Prendre en compte les départements d'outre-mer.** D'une part, les objectifs communautaires prévoient de comptabiliser ces départements, notamment pour les gaz à effet de serre. D'autre part la problématique énergétique y est spécifique (très peu de consommation de chauffage, mais de la climatisation, pas de desserte en gaz naturel, importantes ressources renouvelables...). Les mesures à y prendre sont donc différentes de celles de la métropole. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur des statistiques fiables et régulières. Des extensions d'enquête sont en cours qui devraient porter leurs fruits en 2010 ;

\* **Développer l'information régionale et locale.** D'une façon générale, le service, conscient de la réalité de l'engagement des collectivités locales dans la bataille de l'énergie, s'efforcera de poursuivre l'effort entamé pour collecter et diffuser un maximum d'informations au niveau régional ou local, comme elle l'a fait en mettant en ligne en 2007 une rubrique régionale sur son site web. L'effort devra être d'autant plus intense que sera demandé aux régions d'élaborer des schémas régionaux climat-air-énergie et qu'il revient au service statistique de soutenir cette élaboration ;

\* Sur le plan du fonctionnement interne, le besoin le plus criant est de **documenter** davantage les travaux. C'est une recommandation du Code des bonnes pratiques européen de la statistique, et c'est une nécessité pour mieux faire face aux absences inopinées toujours possibles, et aussi pour mieux expliciter les travaux, leurs méthodes, leurs sources et leurs limites.

## 2. Travaux nouveaux pour 2009

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sans objet

### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs

Néant

### 2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Néant